

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
20 août 2024
À 18h

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de St-Mathieu-d'Harricana le mardi 20 août 2024 au sous-sol de l'église de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana.

Après constatation que l'avis de convocation a été signifié à M. le maire Martin Roch, au conseiller M. Miguel Roy, au conseiller M. Simon Roy, au conseiller M. Éric Arseneault, à la conseillère Mme Lucie Crépeault, au conseiller M. Guillaume Bergeron et au conseiller M. Sébastien Morand tel que prévu au Code municipal.

Sous la présidence du Maire suppléant substitut M. Sébastien Morand, sont présents les conseillers suivants :

M. Miguel Roy, M. Éric Arseneault et M. Guillaume Bergeron tous formant quorum.

Absents : M. Martin Roch, M. Simon Roy et Mme Lucie Crépeault.

Est également présente, Mme Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1 ADMINISTRATION

- 1.1 Ouverture de la séance et présences
- 1.2 Nomination d'un Maire suppléant substitut
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour 20 août 2024
- 1.4 Adjudication : Appel d'offres construction garage municipal
- 1.5 Adjudication : Appel d'offres rechargement chemins municipaux

2 VARIA

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

4 LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADMINISTRATION

1.1 Ouverture de la séance et présences

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Éric Arseneault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

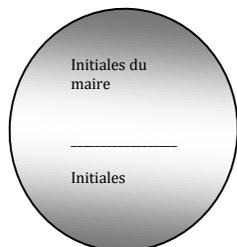
QUE la séance soit ouverte à 18 h 04.

Adoptée

1.2 Nomination d'un Maire suppléant substitut

2024-08-141

2024-08-142



IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Éric Arseneault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE NOMMER M. Sébastien Morand comme maire suppléant substitut pour la séance extraordinaire du 20 août 2024.

Adoptée

2024-08-143

1.3 Adoption de l'ordre du jour du 20 août 2024

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Guillaume Bergeron
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 août 2024.

Adoptée

1.4 Adjudication : Appel d'offres construction garage municipal

Suite à l'appel d'offres lancé sur le SEAO pour la construction d'un garage municipal, il est porté à la connaissance du conseil qu'aucune soumission n'a été reçue avant la date limite fixée. Le conseil municipal devra donc envisager les options disponibles pour aller de l'avant avec ce projet, y compris la possibilité de relancer l'appel d'offres.

1.5 Adjudication : Appel d'offres rechargement chemins municipaux

ATTENDU QUE la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana a procédé par appel d'offres sur le SEAO pour obtenir des soumissions pour le rechargement des chemins municipaux;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissionnaires ont déposé, soit :

Gestion Jalo :

291 544,70\$ plus les taxes applicables

Béton Fortin :

304 130,40\$ plus les taxes applicables

Duroking :

331 541,50\$ plus les taxes applicables

TEM Entrepreneur général :

425 105,90\$ plus les taxes applicables

ATTENDU QU'aux termes de l'analyse, la soumission déposée par Gestion Jalo s'est avérée être la plus basse soumission conforme;

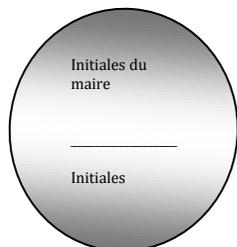
EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Guillaume Bergeron
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat de rechargement des chemins municipaux à Gestion Jalo selon les clauses et conditions des documents d'appel d'offres.

Adoptée

2024-08-144



2. VARIA

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Miguel Roy
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance soit levée à 18 h 09.

Sébastien Morand
Maire suppléant substitut

Nathalie Boire
Directrice et greffière-trésorière

Attestation : Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Sébastien Morand, maire suppléant substitut, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

2024-08-145